



Créateur de progrès **social**

**HÔTELLERIE-RESTAURATION**

**Contacter la FGTA-FO :**

> Dejan Terglav  
Secrétaire général FGTA-FO  
01 40 52 85 22  
dejan.terglav@fgta-fo.org

> Jean-Luc Giraudon  
Secrétaire fédéral  
01 40 52 86 07  
jeanluc.giraudon@fgta-fo.org

Paris, le 26 mars 2015

**Relais H, la FGTA-FO veillera au respect du code du travail sur l'ensemble du territoire**

Suite à des pratiques pouvant relever de la fraude sociale constatées par la FGTA-FO chez Relais H sur l'aéroport de Nice, la Fédération syndicale annonce son intention de surveiller tous les appels d'offres auxquels participera cette société afin de défendre l'application du droit du travail, notamment à Roissy.

Pour rappel, la société Relay France (groupe Lagardère) organise à Nice un démembrement juridique qui soustrait les salariés aux règles protectrices du code du travail en matière d'accords collectifs applicables, de protection contre les licenciements et les coupe de leur accès aux instances de représentation du personnel existantes. A cela s'ajoutent de nombreuses situations qui relèvent du harcèlement individuel et collectif.

La FGTA-FO a saisi les instances compétentes pour stopper ce contournement du droit social et fera de même partout où la société Relais H tenterait de renouveler ce type de pratiques inadmissibles.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

**[www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)**